



Rupture de contrat conventionnelle

Par **Anthoann**, le **25/02/2016** à **15:28**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je suis mécanicien automobile suite à une vidange je n'ai pas remplacé un filtre à gasoil et mon patron a aperçu que je l'avais caché dans ma caisse donc n'ayant plus confiance me propose rupture conventionnelle et me dit que si je refuse le client porte plainte je ne sais plus quoi faire accepter ou pas. Quel est le plus judicieux

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **25/02/2016** à **19:21**

Bonjour,

En clair vous avez piqué un filtre en "oubliant" de remplacer celui du client.

Le client ne va pas porter plainte, et votre employeur vous propose une sortie à l'amiable.

Mais vous pouvez refuser, l'employeur devra alors, soit vous garder, soit vous licencier et ce ne sera pas forcément facile.

Le plus judicieux est tout de même d'accepter la rupture si vous voulez éviter une vie professionnelle pourrie dans les semaines à venir.